

Communications du Conseil administratif Conseil municipal du 6 mars 2018

Courrier de la Cour des Comptes

Dans le courant de l'automne 2017, la Cour des comptes a pris contact avec le Conseil administratif et le Secrétaire général, suite à une communication citoyenne. Nous souhaitons partager avec ce Conseil le courrier que la Cour nous a fait parvenir le 15 février dernier.

Gestion de la commune de Bernex

Monsieur le Maire,

Faisant suite aux entretiens et échanges que nous avons eus depuis l'automne passé avec vous-même et le Secrétaire général de la commune au sujet d'une communication citoyenne, nous vous communiquons ce qui suit :

La communication du 16 mai 2017 concernait plusieurs objets autour de la gestion de la commune de Bernex. Nous avons écarté certaines questions qui ne ressortaient pas à notre compétence ainsi que celles pour lesquelles le communicant avait déjà reçu une réponse par d'autres voies. Pour le surplus, nous avons répondu comme suit :

« La soussignée de droite a rencontré M. Gilbert Vonlanthen, Maire, et M. François Stocco, Secrétaire général, et l'entretien a largement porté sur le thème des ressources humaines. Nous avons revu la documentation qui nous a été fournie à l'issue de cet entretien et n'avons pas constaté de dysfonctionnement à cet égard. Vous savez sans doute que la commune s'est engagée dans un processus d'amélioration de sa gestion du personnel et que ce processus a reçu une impulsion notable depuis l'engagement d'une responsable RH en 2016. Des procédures pour la gestion des absences ont été mises en place. La commune tient un tableau qui recense les absences (maladie, accident, formation, militaire, maternité, ...). Les absences de longue durée (supérieures à 1 mois) font l'objet d'entretiens avec les personnels concernés pour déterminer la cause. En 2016, l'absentéisme (absences en raison de maladie et d'accidents) s'élevait à 6.74%. Ce ratio est fortement influencé par quelques cas d'absence de longue durée qui ont été gérés par la commune. Hormis ces cas spécifiques, le ratio d'absentéisme se situe légèrement en-dessous de 5% ce qui n'appelle pas de commentaires particuliers de la Cour.

S'agissant des emplois salariés exercés par les Conseillers administratifs auprès de l'Etat de Genève, nous avons noté que M. Gilbert Vonlanthen, Maire, travaille à 80% au sein du Département des Finances en tant que chef du service du contentieux de l'Etat ; Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, occupe depuis le 1^{er} mars 2017 un poste à 60% au sein du Département de l'Instruction Publique, de la Culture et des Sports, en tant que chargée de communication pour le Secrétariat général ; M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif, occupe un poste à 80% (60% depuis le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018) au sein du Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé, en tant que responsable de la logistique au sein du Secrétariat général. Nous ne sommes pas d'avis qu'un emploi auprès de l'Etat constitue en soi un lien d'intérêt qui peut remettre en cause l'impartialité avec laquelle les Conseillers administratifs doivent accomplir leur mission.

La rémunération des Conseillers administratifs s'élève à CHF 84'000.- dont CHF 8'000.- d'indemnité pour frais de représentation et de déplacement. Nous n'adhérons pas au calcul qui, extrapolant que ceux qui exercent une activité salariée à 80% consacrent 20% de leur temps à la gestion de la commune, conclut que leur rémunération annuelle est équivalente à « CHF 380'000.- annuels bruts pour un plein temps ». La démonstration ne tient en effet pas compte du fait que le taux d'activité complet des personnes exerçant la fonction de Conseiller administratif dépasse le plus souvent un plein temps. Comme cette rémunération a été examinée en Commission des Finances et valablement adoptée en 2012 par le Conseil municipal (par 19 voix et 1 abstention), qu'elle ne diverge pas significativement de celles des Conseillers administratifs de communes de taille semblable, elle ne nous semble pas devoir être examinée plus avant.

Sur la base des informations qui nous ont été fournies, nous considérons que les questions que nous avons sommairement examinées ne révèlent pas d'éléments qui méritent d'être analysés de manière plus attentive, sous l'angle de la légalité ou de la gestion des deniers publics. Nous estimons dès lors qu'il n'y a pas matière à conduire une investigation

approfondie sur les faits que vous avez portés à notre connaissance. »

Enfin, nous avons souligné que si la Cour des comptes accueille favorablement les communications qui lui sont faites, elle n'a pas vocation à arbitrer des divergences d'opinion entre membres des différents organes communaux et que, par souci de la bonne utilisation des deniers publics, il est raisonnable de considérer que les voies d'investigation propres à ces organes devraient être épuisées avant de mobiliser la Cour des comptes.

Nous avons pris bonne note que M. Stocco nous adressera le tableau des heures annuelles d'absence 2017 dès qu'il sera finalisé.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Cour des comptes, Stanislas Zuin, Président, Myriam Nicolazzi, magistrate suppléante

Vous vous souvenez certainement que, lors de la séance de ce Conseil le 16 mai 2017, le Conseiller municipal Walter Bisol avait informé l'assemblée qu'il avait saisi la Cour des comptes concernant la gestion des affaires communales.

Nous espérons qu'avec les éléments de ce courrier, il aura la confirmation que les réponses qui lui avaient déjà été apportées au sein de ce Conseil sont fondées et qu'il les prendra en compte une fois pour toutes.

Le Conseil administratif partage par ailleurs les propos conclusifs de la Cour concernant la nécessité de faire bon usage des deniers publics. Pour cela, les capacités d'analyse, de réflexion et d'écoute, ainsi que celle de savoir se remettre en question sont bien évidemment requises.

Taux d'absentéisme 2017

Dans le prolongement de cette première communication et puisque les données ont été communiquées à la Cour des comptes, le Conseil administratif informe que le taux d'absentéisme (maladies et accidents) pour l'année 2017 s'élève à 7.24% (6.74% en 2016). L'augmentation est uniquement due à des accidents (professionnels et non professionnels).

Hors quelques cas d'absence longue durée, identifiés et suivis, le ratio d'absentéisme se situe à 4,53 %, en baisse donc par rapport à 2016 où il s'élevait à 4,91%.

Votation du 4 mars 2018

Le Conseil administratif se félicite de l'acceptation à 53,5% de la délibération du Conseil municipal favorable au PLQ de Saint-Mathieu. Il relève également la participation importante de la population bernésienne (60%) à ce scrutin.

Il s'agit d'une reconnaissance du travail considérable mené par les Autorités et l'administration communale durant les 15 dernières années, afin que le nouveau quartier de Saint Mathieu soit de qualité, avec un projet cohérent et favorable aux Bernésiennes et Bernésiens.

Le Conseil administratif se réjouit également du débat démocratique qui a eu lieu. Il continuera d'informer et de dialoguer avec la population sur les développements urbains à venir, afin de répondre aux questions, aux préoccupations et aux besoins, toujours dans la perspective d'accompagner au mieux le développement de la Commune.

Bernex, le 6 mars 2018